

N/REF : 21/06/2024 9H06 C:262813 I:35273
V/REF : APPEL DE MR BENMESSAoud
V/Appel du Vendredi 21/06/2024 a 9H06

SOPREMA

**21 RUE ARISTIDE BERGES
38420 DOMENE**

IMMEUBLE : DUPLEIX
RUE DUPLEIX
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 30 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE RUE DUPLEIX - AU NIVEAU DE L'EGLISE DU QUARTIER L'ABBAYE
SUR PLACE MONSIEUR BENMESSAoud AU 06 07 12 40 29

MOTIF : INTERVENIR POUR LE DEBOUCHAGE DU RESEAU EAUX PLUVIALES
DIAMETRE 100

Donneur d'ordre : M. H BENMESSAoud

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 26/06/2024 A 10H00
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU BATIMENT
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE EAUX PLUVIALES DEPUIS LA TERASSE
EXTRACTION DE GRAVATS

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 27/06/24 a 15H33 M. H BENMESSAoud

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	3	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 20,00%	53,07
TOTAL T.T.C.En EURO	318,42

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN